

# Employé à domicile



# Employé à domicile

#### Mission.

- Réaliser et aider à l'accomplissement des activités domestiques et administratives essentiellement auprès des personnes n'ayant plus une totale autonomie et/ou rencontrant des difficultés passagères.
- Assister et soulager les personnes qui ne peuvent faire seules les actes ordinaires de la vie courante.

#### Principales activités.

- Aide les personnes dans les actes essentiels de la vie courante, (aide à la toilette, à l'habillage...) - Aide les personnes dans les activités de la vie quotidienne,
- Réalise les travaux courants de l'entretien du logement,
- Assiste la personne dans des démarches administratives.

#### Profil et motivation.

- Aptitude pour exercer les tâches de la vie quotidienne, Autonomie dans l'organisation du travail,
- Adaptation aux habitudes de la personne ou de la famille,
- Disponibilité, goût du travail en équipe.

#### Conditions particulières d'exercice de la fonction.

- Exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

#### Conditions d'accès.

En cours d'accès du diplôme d'auxiliaire de vie (par voie de formation ou de VAE). Ou être titulaire d'un des diplômes reconnus par la branche Aide à Domicile (CCU):

- BEP Carrière Sanitaire et Sociale,
- BEPA Option Services aux Personnes, BEPA Option Economie Familiale et Rurale, CAP Agricole, CAP Petite Enfance, CAP Employé Technique de Collectivité, Titre Assistant de Vie, titre Employé Familial Polyvalent,
- Brevet d'Aptitude Professionnel Assistant Animateur Technique.

## Perspective d'évolution / Formation qualifiante.

 Poursuivre sa formation pour préparer le diplôme d'Auxiliaire de Vie Sociale, d'Aide-Soignante ou de TISF.

#### Formation continue.

- Formations complémentaires sur des thèmes spécifiques.

### FÉDÉRATION ADMR DE SEINE-MARITIME

1, rue Ernest Delaporte 76710 Montville

Tél.: 02 32 93 90 90 - Télécopie : 02 32 93 90 99 E-mail : info.fede76@admr.org